



Ville de
Schefferville

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SCHEFFERVILLE

AVIS PUBLIC

EST POUR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DE CE QUI SUIT :

Des amendements au Règlement 2010-107 modifiant le *Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Schefferville* est présentement déposé au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi.

Ces amendements viennent interdire l'usage de cannabis et de drogue illicite dans les lieux publics.

Le règlement est aussi disponible sur le site internet www.ville-schefferville.ca dans l'onglet – Bulletin et Avis. Nous pourrions aussi vous l'envoyer par courriel sur demande à schefferville1.info@gmail.com.

Donné à Schefferville, ce 18^e jour du mois d'octobre de l'an 2018

Le secrétaire –trésorier

François Désy, Adm.A, ASC